



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 578 aux endroits suivants, et ce, en date du 8 juin 2020 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section Avis publics
- Par courrier postal (lettre recommandée) à toutes les personnes habiles à voter

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 578 sur le site Internet de la Municipalité le 8 juin 2020.

Philippe Morin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Date